

INSTITUTIONS : aide régionale de 2 M€ aux TPE impactées par les Gilets jaunes

En décembre, la [REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR](#) / T : 04.91.57.50.57 a voté la création d'un fonds de solidarité pour aider les très petites entreprises des centre-villes impactées par le mouvement des gilets jaunes. Le premier Comité régional d'attribution se réunira le 30 janvier. Toute entreprise de moins de 11 salariés avec un CA plafonnant à 1 M€, qui oeuvre dans le commerce de détail, l'hôtellerie-restauration, l'artisanat, implantée dans le centre d'une commune de Provence-Alpes-Côte d'Azur impactée par les Gilets jaunes, peut constituer son dossier de demande de subvention avant le 30 avril. A condition de justifier des difficultés causées par le mouvement sur son activité : une baisse d'au moins 30 % du chiffre d'affaires pour les mois de novembre et décembre 2018.